77

Furᵉ

Comparu pardevant nous et establyes Jehan Jehannot
Mᵉ Claude Bury procureur substitud de la Cour Hellen
Daurillac pour luy et en son nom d'une part et Gonnyn
femme et bonnie Damoiselle Jehan de Mᵉ Etienne Jehan
auxy substitud dud Hellen pour elle et en son nom d'autre
part Comme soit auxy que Mariange soit ytz
traicté finy et parolle de futur mariage et
accomplir et bien et deuement solempnisé et
celebrer a lonneur de Sainte mere eglise
et ytceluy au traicté et parlury par ladite de future
commune partie et ayt et ytz accordé Les
conventions de dot promesses obligations et donations
Reciproques Dud Bourdeny dune part
et ytceluy Jehan ladite Damoiselle de Soybos
et Mariange vet pour le support des charges de Mariage
Dyt dite Mᵉ Jehan Jehannot et dot vet
pour cause de dot et conventions pour elle Audet
bourg ses biens et droitz presens et advenir au
Jehan et Mariange sa femme vet les dot tous
et chacuns ses biens meubles et immeubles presens
et advenir Comme aussi ytceluy Jehan
et Mariange sa femme se sont mariés et
Jehan quelle a et ayt et ytceluy Jehan
Jehannot comprins en ycelluy et tous meubles
et obligations et tout ce que ledit Jehan et sa
femme tant les Meubles et Jouissance et droitz

f mc 24

Ballayé Sergent Prud'homme de la Ville de Bourg, Chef-lieu du Département de l'Ain, Administrateur du District de Bourg, Membre du Directoire du Département de l'Ain, Député à la Convention Nationale par le Département de l'Ain

Besson

Bruys

Chaleon

Cartay

Arnal

Buisson

Gabet Cadet

Gabet

Carteloude

Carthomer

Bourg

Laurens

Lachenal

Gabet

Delahaye

Gautier Secrétaire